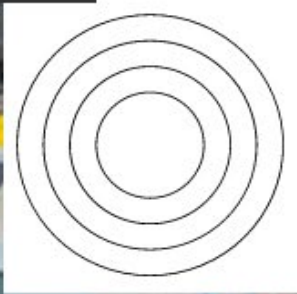


Les bénéfices de l'Emploi accompagné



La restitution !

Webinaire chrono 



Canva.com / Domarin | Kit de bienvenue

Les bénéfices de l'Emploi accompagné

Parlons-en !

L'Emploi accompagné fait ses preuves en matière **d'accès à l'emploi** et de **maintien dans l'Emploi**.

Il apporte également d'autres **bénéfices en matière de santé**, d'**autonomie** ou de **bien être au travail**.

Comment le démontrer ? Comment le valoriser ?

Bienvenue au Webinaire !



Vous pouvez vous renommer « **Nom Prénom Structure** »



Veillez à couper votre micro lorsque vous n'intervenez pas

Que cherchions-nous à calculer ?

Analyser les **effets du dispositif sur un groupe de personnes** en les interrogeant sur leur **situation un an avant et un an après leur entrée dans le dispositif**.

L'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif Emploi accompagné :

- **Permet d'améliorer l'état de santé des personnes** et réduire le nombre de jours d'hospitalisation en hôpital psychiatrique



Journée d'hospitalisation complète en hôpital psychiatrique : 513 €/jour

- **Permet aux personnes de se sentir mieux dans leur travail** et de réduire le nombre de jours d'arrêt maladie



Indemnité journalière d'arrêt de travail pour maladie (base SMIC) : 25,31 €/jour

- **Permet le retour à l'emploi** et de diminuer le recours aux aides financières (AAH, ARE, RSA)



Minimas sociaux : basé sur les déclarations des personnes
(Moyennes : ARE 800 €, AAH : 680 €, RSA : 420 €)

Quelle a été la participation à l'enquête ?



32 structures
participantes sur
15 régions

302 répondants
(environ 10% de
l'effectif à fin
2020)

Un échantillon
représentatif au
niveau national

	Répondants au questionnaire		Ensemble des personnes (2020)
	Effectif	%	%
			Sexe
Homme	208	69%	63%
Femme	94	31%	37%
			Age
Moins de 30 ans	141	47%	42%
Plus de 30 ans	161	53%	58%
			Situation à l'entrée
En emploi	104	34%	29%
Sans emploi	198	66%	71%
			Handicap
Troubles psychiques	118	39%	44%
Troubles du spectre autistique	51	17%	14%
Troubles cognitifs	31	10%	12%
Déficiences motrices	15	5%	5%
Déficiences intellectuelles	70	23%	18%
Autres déficiences	17	6%	7%

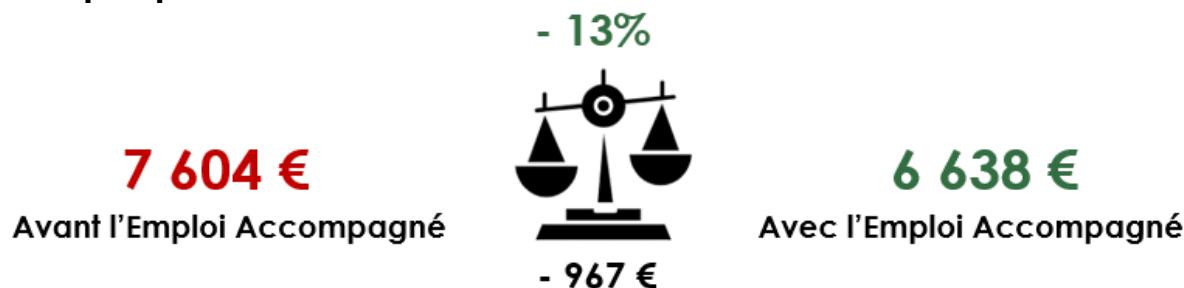
Vue d'ensemble des coûts évités

Pour les 302 personnes répondantes :

Sur une base de 302 répondants	Coût total
Coût total année précédant l'entrée	2 296 539
Coût total la première année après l'entrée	2 004 583
Coût total évité	291 956 Euros (-13%)

Si on extrapole sur **la population totale accompagnée à fin 2021 (environ 5 000 personnes)**,
un total de 4 835 000 € économisé sur la première année d'accompagnement

Soit en moyenne par personne :



Une répartition très inégale entre les trois types de coûts :



90% des coûts évités sont imputés à la baisse des hospitalisations ;



10% à la baisse des coûts en arrêts de travail ;



Le versement des allocations reste stable et ne permet pas d'économie sur la première année d'accompagnement.

Evolution par type de coûts évités

Sur une base de 302 répondants	Année précédant l'entrée	Première année après l'entrée	Coûts évités	Evolution (%)
Hospitalisation psychiatrique	437 589 €	173 394 €	- 264 195 €	-60%
Arrêt de travail	60 769 €	27 942 €	- 32 827 €	-54%
Allocations	1 798 181€	1 803 247 €	+ 5 006 €	+0,3%
Total	2 296 539	2 004 583	- 291 956 €	-13%

Nombre de personnes concernées :



25 personnes ont connus des périodes d'hospitalisation en hôpital psychiatrique l'année précédant l'entrée contre 14 personnes l'année suivante. Parmi les 25 personnes hospitalisées avant l'entrée seulement 6 ont connue une hospitalisation après. Seules 20% des personnes déclarant un trouble psychique ont connu une période d'hospitalisation.



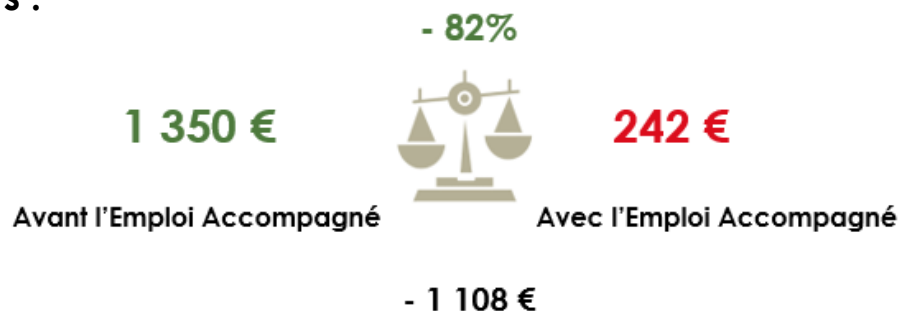
47 personnes ont connus des arrêts de travail avant leur entrée et **58 après leur entrée** (dont 20 personnes parmi les 47 ayant connus un arrêt de travail l'année précédente).



75% des personnes sont allocataires à au moins l'une des trois allocations (76% après leur entrée dans le dispositif) **dont 2/3 AAH**

Evolution des arrêts maladie

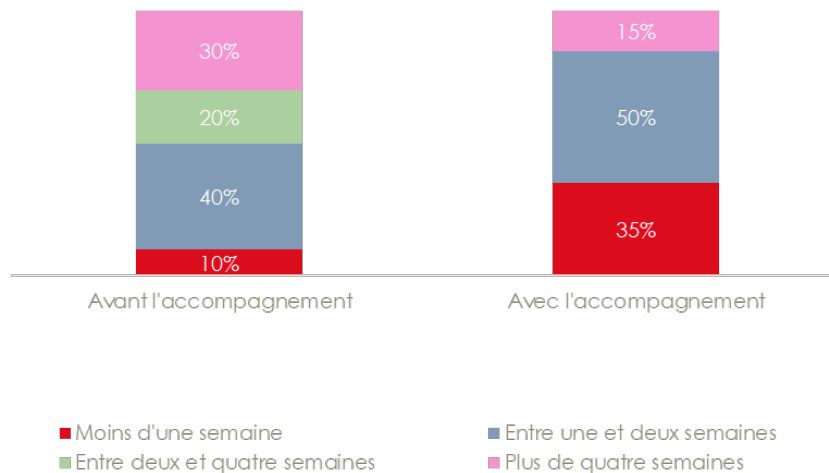
Pour les 47 personnes ayant connu un arrêt l'année précédente, baisse du nombre de jours de 53 à 10 jours :



Note : Parmi les 20 personnes ayant connu un arrêt avant et après, le nombre moyen de jours d'arrêt passe de 53 jours à 22 jours, ce qui correspond à une baisse moyenne de 795 euros par personnes.

L'accompagnement permet de baisser le nombre de jour en arrêt de travail sur l'année :

Note : Au total, la baisse coûts des arrêts reste faible (-32 827 E) car de nouvelles personnes sont en arrêt de travail suite à la reprise d'une activité (de 45 à 58 personnes concernées).



Le recours aux allocations

Une augmentation du nombre d'allocataires de l'AAH : +10% en volume (8% en coût)

De 177 personnes à 195 personnes (dont 13 sorties et 31 entrées) .

Ceci peut s'expliquer par la concrétisation d'une démarche de demande d'AAH au cours de la première année d'accompagnement.

Le RSA concerne une minorité de personnes : 16 personnes. +3600 € au total (+6%)

16 personnes allocataires du RSA avant et après l'entrée (5 sorties et 5 nouvelles entrées)

Une baisse du nombre d'allocation chômage : -30% en volume (-36% en coût)

Le nombre d'allocataire passe de 47 à 33 + Baisse du nombre de mois d'allocation pour 15 personnes. 7 personnes qui était au chômage ne touchent plus aucune allocation.

- ▶ **Ces chiffres demanderaient à être réexaminés lors de la deuxième année d'accompagnement**, une partie des personnes concernées par les allocations étant amenée à travailler sur une période et/ou un volume d'heures plus important lors de cette deuxième année d'accompagnement.

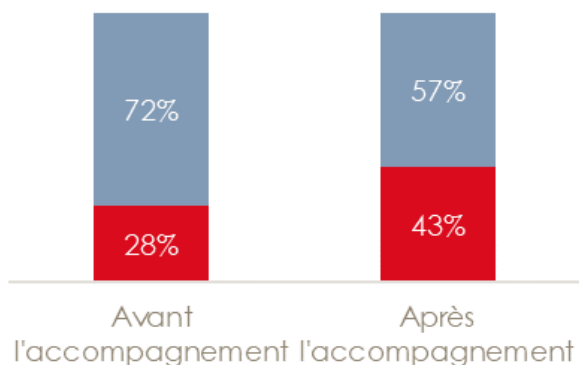
Les coûts d'hospitalisation psychiatrique

Une forte baisse du coût des frais d'hospitalisation psychiatrique ...

Sur la totalité de l'échantillon (302 personnes) :

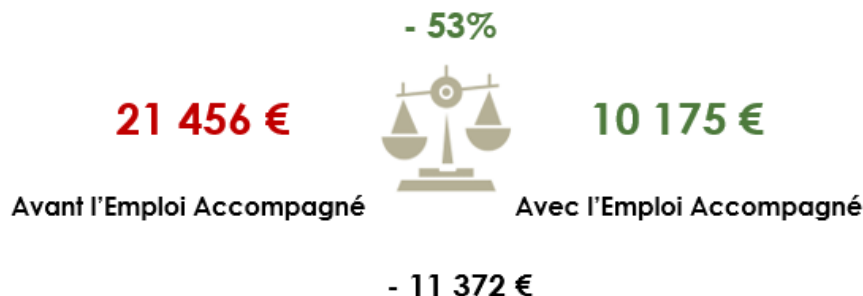


... qui s'explique par une baisse du nombre de recours (de 25 à 14 personnes avec 19 sorties et 8 entrées) et une baisse de la durée moyenne de jours d'hospitalisation.



■ Plus d'une semaine
■ Moins d'une semaine

Pour les 6 personnes ayant eu recours aux hospitalisations psychiatriques avant et après leur entrée, on observe également une baisse des coûts



L'accès à l'emploi comme vecteur de coûts évités (1/2)

Sur une base de 302 répondants	Nombre de personnes qui ont travaillé au cours de l'année suivant l'entrée	Nombre de personnes qui n'ont pas travaillé au cours de l'année suivant l'entrée	Total
Nombre de personnes qui ont travaillé au cours de l'année précédant l'entrée	<p>147</p> <p>- 286 522 €</p> <p>-26%</p>	<p>14</p> <p>- 1 394 €</p> <p>-1%</p>	161
Nombre de personnes qui n'ont pas travaillé au cours de l'année précédant l'entrée	<p>67</p> <p>- 45 776 €</p> <p>-9%</p>	<p>74</p> <p>+ 41 736 €</p> <p>+7%</p>	141
Total	214	88	302

L'accès à l'emploi comme vecteur de coûts évités (2/2)

Hypothèses :

- Une baisse des arrêts de travail pour les personnes qui étaient en emploi à leur entrée dans le dispositif

Pour les 147 personnes qui ont travaillé au cours des deux années :

- 48 494 € l'année précédant => 20 602 € l'année suivante
- 27 892 € de coûts évités **(-58% de baisse)**.

- Une baisse des allocations perçues pour les personnes retrouvant un emploi dans le cadre de leur accompagnement

Pour les 67 ont travaillée uniquement après leur entrée:

- 478 890 € l'année précédant => 442 190 € l'année suivante
- 36 700 € de coûts évités **(-8% de baisse)**.

- Un nombre plus faible d'hospitalisation pour les personnes qui travaillent

Pour les 147 qui ont travaillée au cours des deux années :

- 284 715 € l'année précédant => 42 066 € l'année suivante
- 242 649 € de coûts évités **(- 85% de baisse)**

Pour les 67 qui ont travaillé uniquement après leur entrée :

- 35 910 € l'année précédant => 19 494 € l'année suivante
- 16 416 € de coûts évités **(- 46% de baisse)**

Différences en fonction des classes d'âge

Une économie de 101 € par personne

Chez les moins de 30 ans (141)

- 2%

6 307 €



6 207 €

Avant

Avec

L'accompagnement

Une économie de 1 725 € par personne

Chez les plus de 30 ans (161)

- 20%

8 740 €



7 015 €

Avant

Avec

L'accompagnement

Sur une base de 302 répondants	Arrêt de travail	Allocations	Hospitalisation psychiatrique	Total
Moins de 30 ans	+5 113 € +60%	+78 682€ +10%	-97 983€ -75%	-14 188€ -2%
30 ans et plus	-37 940€ -73%	-73 616€ -7%	-166 212€ -54%	-277 768€ -20%

La baisse du nombre de jours d'arrêt de travail est plus importante pour les plus de 30 ans.
(de 76 à 18 jours en moyenne versus de 19 à 20 jours pour les jeunes).

Certains - de 30 ans deviennent allocataires pour la première fois
(ex : + 11 jeunes AAH)

. De 18 à 9 personnes chez les + 30 ans (-9)
. De 7 à 5 personnes chez les - de 30 ans (-2)

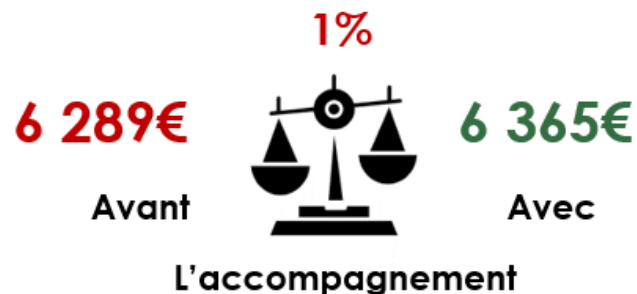
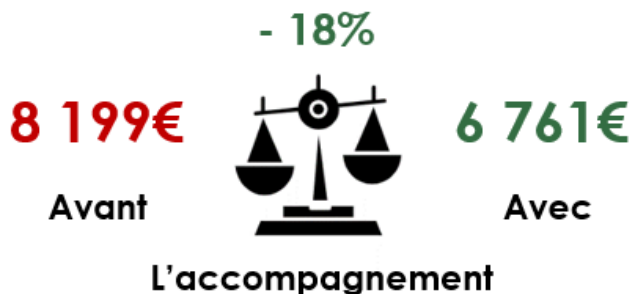
Différences en fonction du genre

Une économie de 1 438€ par personne

Une augmentation de 76€ par personne

Chez les hommes (208)

Chez les femmes (94)



Sur une base de 302 répondants	Arrêt de travail	Allocations	Hospitalisation psychiatrique	Total
Femmes (94)	- 32 473€ - 73%	+36 521€ +8%	+3 078€ +3%	+7 126€ +1%
Hommes (208)	- 354€ - 2%	- 31 455€ - 2%	- 267 273€ - 79%	- 299 082€ - 18%

Attention, effectif faible.

La baisse du nombre de jours d'arrêt de travail est plus importante pour les femmes.

(de 83 à 20 jours en moyenne versus de 27 à 18 jours pour les hommes).

7 femmes deviennent allocataires à l'AAH l'année suivant leur entrée

Le nombre de personnes concernées chez les femmes est stable (5) et le nombre de jours moyen d'hospitalisation est en légère augmentation (de 38 à 39 jours). Chez les hommes, le nombre de personnes concernées diminue (20 à 9 personnes), et le nombre de jours d'hospitalisation sur l'année également (de 33 à 16 jours)

Différences pour les personnes avec des troubles psychiques

Sur les 118 personnes déclarant un trouble psychique :

1 182 996€

Avant l'Emploi Accompagné



845 034€

Avec l'Emploi Accompagné

	Arrêt de travail	Allocations	Hospitalisation psychiatrique	Total
Personnes avec un trouble psychique (118)	- 38 319€ - 74%	- 31 324€ - 4%	- 268 299€ - 66%	- 337 942€ - 29%
Autres personnes (184)	+ 5 493 € + 63%	+ 36 390 € + 3%	+ 4 104 € + 15%	+ 45 986 € + 4%

Arrêt de travail : Pour les personnes avec des troubles psychiques, de 21 personnes concernées à 11 l'année suivante + une baisse du nombre de jours moyens pour les personnes ayant eu des arrêts de travail sur les deux années (38 jours à 25 jours). Pour les autres personnes, le nombre de personnes concernées augmente (de 20 à 33 personnes) et le nombre de jour d'arrêt est stable (17 jours).

Hospitalisation : Les personnes avec des troubles psychiques représentent la grande majorité des personnes (25/33) + baisse importante du nombre de jours (de 38 à 25 en moyenne)



Merci de votre contribution !

Des questions ?



Contact Ansa : simon.roussey@solidarites-actives.com